

APPEL A CANDIDATURES ARTISTIQUES POUR LA CREATION D'UNE ŒUVRE SUR UNE AIRE DE COVOITURAGE DANS UN TERRITOIRE RURAL ALSACIEN

THEMATIQUE 2020 : PATRIMOINE PAYSAGER ET ARCHITECTURAL

Le PETR du Pays du Sundgau est un établissement public qui porte le parcours Art et Nature « STUWA ». C'est une manifestation artistique permanente qui a pris racine dans le territoire il y a 5 ans. Le Sundgau ; sa nature merveilleuse ; une identité locale ; très forte et spécifique ; où il fait bon vivre ensemble et un accueil chaleureux, tels sont les éléments phares qui ont assuré les succès des dernières éditions du parcours Art et Nature « STUWA ».

« La Stuwa » en langue alsacienne, désigne la « pièce à vivre » des maisons traditionnelles. C'est historiquement le lieu des discussions et des échanges sociaux et familiaux. Le PETR du Pays du Sundgau désigne ce projet culturel « STUWA » car l'objectif est de rassembler la population et de l'inviter au débat sur les questions de développement durable, par l'art contemporain.

Un des objectifs du PETR du Pays du Sundgau à travers le projet STUWA est d'impulser un dialogue avec les populations locales sur le thème du développement durable. La transition écologique et économique, nécessaire pour concilier le développement et la durabilité, revêt des aspects complexes et d'une grande technicité. Le risque est alors d'exclure les habitants des enjeux de transitions. C'est tout l'objet de STUWA : faciliter l'appropriation de ces enjeux pluriels et complexes par les populations locales.

LA 6^e EDITION DU PARCOURS ART ET NATURE STUWA

En 2020, le parcours STUWA portera la thématique *Patrimoine paysager et architectural* en mettant en œuvre le concept d'upcycling avec une utilisation complète ou le démantèlement d'un ancien autobus du réseau de transport de l'agglomération mulhousienne afin d'offrir une œuvre pour des aires de covoiturage dans des communes du territoire.

Les œuvres seront inaugurées le **samedi 03 octobre 2020**.

INFORMATION TECHNIQUE SUR LA REALISATION DE L'OEUVRE

Implantation de l'œuvre

L'œuvre sera implantée dans une des communes du Sundgau volontaire pour accueillir l'œuvre STUWA. Le PETR du Pays du Sundgau remet en dépôt, avec accord de l'artiste, à la commune, une œuvre installée sur un terrain communal choisi par la commune. Il est important de préciser que l'œuvre réalisée doit être durable dans le temps et elle sera également implantée sur une aire matérialisée par un panneau déjà existant et identique pour toutes les aires de covoiturage sundgauvienne.



Spécificités de mise en œuvre du projet

Le PETR du Pays du Sundgau souhaite offrir une œuvre sur une aire de covoiturage. De ce fait, il est fortement conseillé aux artistes de penser dans leur projet les éléments suivants : une ou des places assises et si possible une protection pour les intempéries saisonnières (pluie, vent, neige, etc.)

L'artiste est invité à choisir ses matériaux mais l'utilisation des éléments de l'autobus est un critère de sélection. Il est également possible de solliciter les produits résiduels de 2 entreprises participantes : la Menuiserie Freyburger avec du bois et la Brasserie des 4 Pays avec des bouteilles de verre sous conditions du stock disponible.

L'autobus ne peut plus être en circulation puisque le moteur a été retiré. Il est possible de recevoir les photos sur demande.



Un directeur technique assistera ponctuellement l'artiste en amont du projet, durant la réalisation de l'œuvre et durant le montage de l'œuvre.

Le montage des œuvres devra être terminé au plus tard 15 jours avant l'inauguration.

Présence de l'artiste sur le territoire

La présence effective de l'artiste est requise au minimum 8 jours / 7 nuits sur le territoire incluant le jour de l'inauguration. Durant son temps de présence, l'artiste pourra être amené à rencontrer des scolaires de la commune pour des temps de médiation.

Sélection des projets

Le présent appel à artistes est ouvert aux artistes et collectifs d'artistes professionnels.

Un 1^{er} comité de sélection composé de l'équipe du PETR du Pays du Sundgau retiendra 12 dossiers sur la base des critères suivants :

- La démarche artistique du Candidat
- La proposition d'une œuvre adaptée à la démarche stuwa et du territoire
- L'utilisation des matériaux de l'autobus (ces matériaux seront fournis par le PETR du Pays du Sundgau)
- La bonne compréhension du territoire du Sundgau et la pertinence de l'œuvre au regard de ce dernier
- La prise en compte de la portée environnementale et écologique du projet
- La faisabilité technique du projet
- La pérennité potentielle de l'installation

A l'issus de cette 1^{ère} sélection, les 12 dossiers retenus seront présentés en Comité de pilotage sans le nom de l'artiste ni sa résidence de travail. Ce comité de pilotage sera composé par des représentants du PETR, des entreprises participantes et des professionnels de la culture.

Pour les deux étapes de sélection, un courrier ou courriel de non-sélection sera envoyé aux artistes non-retenus.

Merci de noter que la décision du comité de pilotage et le contenu des délibérations seront tenus secret, les décisions du comité ne seront pas susceptibles d'appel.

CONDITIONS ET MODALITES DE TRAVAIL

Calendrier prévisionnel

Début avril : sélection du projet

Avril : phase de découverte du territoire pour le(s) artiste(s) retenu(s)

Mai à Septembre : réalisation de l'œuvre

Octobre : inauguration de l'œuvre

Rémunération de l'artiste

Le cachet de l'artiste est fixé à 4 300 € TTC comprenant la production de l'œuvre, les transports et repas de l'artiste. Le PETR du Pays du Sundgau peut mettre à disposition un vélo électrique et une voiture de service sous certaines conditions.

L'hébergement de l'artiste est pris en charge par le PETR du Pays du Sundgau à hauteur de 7 nuits maximum. La fourniture des produits résiduels est prise en charge par le PETR du Pays du Sundgau et la commune.

Le paiement du montant se fera à 50% à la signature du contrat et 50% après l'inauguration avec clause de remboursement si les actions énoncées ne sont pas respectées.

MODALITES DE CANDIDATURE

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être constitué des documents suivants rassemblés dans **un seul fichier au format PDF** et ne devra pas dépasser 15 pages :

- Un CV indiquant un numéro SIRET
- Un descriptif présentant la démarche artistique et sa mise en perspective avec la thématique STUWA avec un croquis, esquisse ou visuel illustrant le projet
- Un portfolio illustré et légendé
- Une brève note technique spécifiant les matériaux envisagés, les dimensions pressenties, un calendrier prévisionnel de réalisation spécifiant le nombre de jours de présence sur place
- De manière facultative, un plan de médiation

Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature sont à envoyer par mail à culture@pays-sundgau.fr au plus tard le 19 mars 2020 à 23h.

RENSEIGNEMENTS

PETR DU PAYS DU SUNDGAU
39 av. du 8^e Régiment de Hussards, Bâtiment 3
68 310 Altkirch
03-89-25-49-82
info@pays-sundgau.fr

Technicien référent : Amandine BLOT
Elu référent : Jean-Claude COLIN